

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement
a lieu tous
les

5
ans

MA COMMUNE A PLUS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu
tous les ans sur un échantillon
de

8%
de la population



Je suis informé
de la visite de l'agent
recenseur par courrier



Puis je reçois sa visite



Je remplis le questionnaire



Par internet sur
www.le-recensement-et-moi.fr
avec les codes personnels
remis par l'agent recenseur



Si vous ne pouvez
pas répondre en ligne, utilisez
le questionnaire papier



Validez
et c'est terminé !



L'agent recenseur repassera
sur rendez-vous pour
récupérer le questionnaire
sous quelques jours